

**Compte rendu du Comité Syndical du Pôle  
Jeudi 10 mars 2022 à 18 heures 30  
Salle annexe du gymnase de L'Isle-sur-Serein**

Le jeudi 10 mars 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes du SEREIN à L'Isle-sur-Serein, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**13 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Sylvie CHARPIGNON, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Nathalie LABOSSE, Nadine LEGENDRE, Marie-Claire LIMOSIN, Jean-Marie MAURICE, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**2 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Marie-Laure GRIMARD a donné pouvoir à Jean-Marie MAURICE et Stéphane MOREL a donné pouvoir à Xavier COURTOIS (jusqu'à l'OJ n°6/1).

**2 Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Xavier COURTOIS (jusqu'à l'OJ n°6/1) et Jean-Marie MAURICE.

**1 Déléguée titulaire absente** : Cloria JAOLAZA.

**1 Délégué titulaire parti en cours de séance** : Xavier COURTOIS a donné pouvoir à Nadine LEGENDRE (à compte de l'OJ n°6/2).

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	4 mars 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	13
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Nathalie LABOSSE.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués présents ainsi qu'à Monsieur Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial et présente les excuses susvisées.

**O.J. N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU JEUDI 3 FEVRIER 2022**

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le compte rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

**O.J. N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRESIDENT**

- Le Président informe que le Pays Avallonnais a signé un Contrat de relance et de transition écologique, le 10 février dernier, avec l'Etat, le Département de l'Yonne et le Parc Naturel Régional du Morvan, en précisant qu'un avenant concerté sera signé au cours du second semestre 2022.
- Le Président expose sommairement l'organisation du séminaire sur les énergies renouvelables prévu le 31 mars 2022 à 17 heures au marché couvert à AVALLON et explique que les Communautés de Communes seront prochainement sollicitées pour faire suivre l'invitation à tous les Conseillers Communautaires.
- Le Président informe qu'il a adressé un courrier à Madame la Présidente de Région pour lui signifier l'intention du Pays Avallonnais de contractualiser avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du nouveau contrat « Territoire en action » visant à soutenir financièrement des projets structurants, d'envergure territoriale et concourant à la stratégie régionale. Il informe également que la signature dudit contrat devrait intervenir durant le second semestre 2022.
- **Le Président informe que le prochain Comité syndical est prévu le 14 avril 2022.**

**O.J. N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DU PRESIDENT**

Dans le cadre de la création de la Maison des étudiants en santé, le Président informe qu'il a accepté et signé un avenant avec l'ATD 89 pour un montant de 1 560,00 euros TTC afin de prolonger la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'au 30 avril 2022.

**O.J. N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU POLE**

- Dans le cadre de la création de la Maison des étudiants en santé, le Président informe que le Bureau Syndical du Pôle a validé :
  - L'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 11 515,20 euros TTC,
  - L'avenant n° 4 pour le lot n°7 « revêtement de sols » pour un montant de 1 452,78 TTC,
  - L'avenant n° 5 pour le lot n°8 « électricité » pour un montant de 676,80 euros TTC.

- Le Président informe que le Bureau Syndical du Pôle a validé le remboursement des frais de déplacements des candidats reçus en jury de recrutement.
- Le Président informe que le Bureau Syndical du Pôle a accepté la proposition du prestataire IntraMuros pour la mise en œuvre d'une application mobile pour un montant de 19 440,00 euros sur 3 ans et l'a autorisé à solliciter une subvention au taux de 40 % auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

#### O.J. N° 5 : HABITAT

**EFFILOGIS-Maison individuelle** (*Rapporteur : Monsieur Didier IDES*) : Monsieur Didier IDES présente les différents échanges menés le 7 février dernier avec Madame Stéphanie MODDE, Vice-Présidente régionale à la Transition écologique, au sujet du dispositif EFFILOGIS – Maison individuelle ainsi que les différentes hypothèses de travail élaborées pour une aide à la décision quant à la pérennité, ou non, de la plateforme territoriale de rénovation énergétique créée dans le cadre de ce dispositif. À la suite de cette présentation, un débat s'instaure.

- *En réponse à Madame Nadine LEGENDRE s'interrogeant sur le reste à charge des deux scénarios présentés, le Directeur détaille point par point les coûts induits par chaque étape du parcours de rénovation. Il explique, notamment, que le montant total des étapes 2 à 4 variera en fonction du nombre de dossiers à l'inverse des coûts liés à la prestation de conseil externalisée qui resteront fixes quel que soit le nombre de contacts réalisés.*
- *Monsieur Xavier COURTOIS explique qu'il est pertinent d'arrêter ce service qui, selon lui, n'a pas fait ses preuves auprès du grand public au vu des résultats chiffrés présentés en cours de séance et suggère d'attendre la mise en place de nouveaux dispositifs à l'échelle nationale au titre de France RÉNOV'. Il soutient, par ailleurs, qu'au vu des prix de l'énergie, il n'est plus nécessaire d'accompagner les ménages à la rénovation car ceux-ci s'y orienteront naturellement.*
- *Monsieur Didier IDES défend l'idée que la crise énergétique rend d'autant plus nécessaire le conseil aux particuliers et l'accompagnement dans leur choix des prestations et des prestataires. Il craint en effet que les particuliers s'orientent dans l'urgence vers des travaux en apparence peu coûteux mais inefficaces car menés de manière peu qualitative.*
- *Madame Nathalie LABOSSE présente le bilan plutôt positif sur différents territoires partenaires de la Région dans ce dispositif tout en soulignant qu'il n'y a que deux auditeurs sur l'Yonne, ce qui freine mécaniquement le nombre de dossiers de rénovation pouvant aboutir.*

Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Maintenir l'existence de la plateforme territoriale de rénovation énergétique,

Et, le cas échéant,

- Choisir d'externaliser le service de conseil à l'ADIL de l'Yonne à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Décider de recruter un animateur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022,
- Valider le plan de financement tel qu'il est présenté,
- L'autoriser à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- Inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (13 voix pour et 2 voix contre : Xavier COURTOIS-2-) :**

- **DÉCIDE de maintenir la plateforme territoriale de rénovation énergétique,**
- **CHOISIT d'externaliser le service de conseil à l'ADIL de l'Yonne à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,**
- **DÉCIDE de recruter un animateur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022,**
- **VALIDE le plan de financement, (cf. : document annexé au compte rendu)**
- **AUTORISE le Président à signer tout document inhérent à la présente délibération,**
- **DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022.**

#### O.J. N° 6 : RESSOURCES HUMAINES

**1°) Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que les missions initialement confiées au Chargé de développement, notamment l'animation du SCoT et le suivi des PLUi, nécessitent un nouveau portage depuis la promotion interne de l'agent, en juin dernier, au poste de Directeur. En conséquence, selon les explications apportées en cours de séance, il propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet sur un emploi permanent pour exercer les fonctions de Chargé de développement à compter du 14 mars 2022,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- Inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CRÉE un poste d'ingénieur territorial à temps complet sur un emploi permanent pour exercer les fonctions de Chargé de développement à compter du 14 mars 2022,**
- **AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022.**

**2°) Modification du tableau des effectifs** : (*Rapporteur : le Président*) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer afin de modifier le tableau des effectifs comme suit et, le cas échéant, pour acter le nouveau tableau tel qu'il est présenté en cours de séance :

Grades	Catégorie	Poste	Dates d'effet	Postes à créer	Poste à supprimer	Temps de travail	Heures hebdomadaires
<i>Filière technique</i>							
Ingénieur territorial	A	Chargé de développement	11/03/2022	1	0	Complet	36 heures 30

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la modification du tableau des effectifs et PREND acte du nouveau tableau.** (cf. : document annexé au compte rendu)

**3°) Adoption du régime indemnitaire pour les attachés territoriaux « catégorie A de la filière administrative »** (*Rapporteur : le Président*) : pour faire suite à la délibération du 2 janvier 2017 relative à l'adoption du régime indemnitaire selon les dispositions inhérentes au RIFSEEP et, notamment, pour les agents des catégories A et C de la filière administrative, à la délibération du 27 septembre 2018 concernant les agents de la catégorie B et à la délibération du 6 juillet 2020 pour les ingénieurs territoriaux de la catégorie A, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour adopter ce même régime indemnitaire pour les agents de la catégorie A de la filière administrative conformément au tableau ci-dessous :

Cadre d'emploi	Intitulés	Groupe de fonction	Montant annuel maximum	Nombre d'agents
<b>Filière administrative</b>				
Attaché	IFSE (indemnité de fonction, sujétions et expertise)	4/A	20 400,00	2
Attaché	CIA (complément indemnitaire annuel)	4/A	3 600,00	2

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le régime indemnitaire selon les dispositions inhérentes au RIFSEEP pour les agents de la catégorie A de la filière administrative conformément au tableau ci-dessus.**

#### O.J N° 7 : AFFAIRES FINANCIÈRES

**1°) Coût et financement de la création de la Maison des étudiants en santé** (*Rapporteur : Madame Nathalie LABOSSE*) : par une délibération en date du 15 décembre 2021, Madame Nathalie LABOSSE rappelle que le Bureau Syndical du Pôle a autorisé le Président à solliciter, à nouveau, une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne pour financer la création de la Maison des étudiants en santé (*la demande initiale avait reçu un avis défavorable*). Préalablement à l'envoi de cette nouvelle demande de subvention, elle informe de la prochaine contractualisation à signer entre le Conseil Départemental de l'Yonne et les collectivités locales pour le financement de projets d'envergure territoriale et, à ce titre, elle propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Prendre acte du montant du coût des travaux tel qu'il est présenté,
- Approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté,
- Confirmer la délibération du Bureau Syndical du Pôle, en date du 15 décembre 2021, en autorisant le Président à solliciter une subvention de 150 000,00 euros pour financer la création de la Maison des étudiants en santé auprès du Conseil Départemental de l'Yonne.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **PREND acte du montant du coût des travaux,** (cf. : document annexé au compte rendu)
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel,** (cf. : document annexé au compte rendu)
- **CONFIRME la délibération du Bureau Syndical du Pôle, en date du 15 décembre 2021, en autorisant le Président à solliciter une subvention de 150 000,00 euros pour financer la création de la Maison des étudiants en santé auprès du Conseil Départemental de l'Yonne.**

**2°) Contribution de base 2022 des Communautés de Communes membres** (*Rapporteur : le Président*) : après avoir présenté succinctement les résultats de l'exercice 2021 qui traduisent une situation comptable globalement satisfaisante mais restante somme toute fragile, le Président rappelle avec insistance que les délais de versement des sommes attribuées et à percevoir sont beaucoup trop longs, tant en fonctionnement (300 000,00 euros au 31 décembre 2021) qu'en investissement (*acomptes des subventions liées aux travaux de la Maison des étudiants en santé*) de la part des financeurs et, notamment, celles issues du programme LEADER. Il indique que cette situation devient insoutenable à gérer dès lors qu'elle impacte très fortement la trésorerie de la collectivité.

Concernant la contribution de base des Communautés de Communes membres, le Président explique notamment que :

- La contribution de base, fixée à 4,00 euros par habitant et par an, n'a pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Le nombre d'habitants diminue chaque année, ayant pour conséquence directe de générer une baisse de la contribution de base,

- Les charges de gestion courante connaissent une hausse significative,
- L'enveloppe financière pour financer les actions portées par les associations du territoire reprendra les crédits non attribués en 2021,
- L'élaboration du budget primitif 2022 devra notamment prendre en compte le remboursement de l'emprunt pour la Maison des étudiants en santé, la poursuite des programmes du Contrat local d'éducation artistique et du cinéma de plein air ainsi que le reste à charge de l'abonnement annuel pour l'application mobile IntraMuros à hauteur de 3 240,00 euros pour le PETR, les deux Communautés de Communes et les 83 communes du Pays Avallonnais.

Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour fixer à 5,00 euros le montant de la contribution de base par habitant des Communautés de Communes membres au titre de l'année 2022.

- *Madame Nadine LEGENDRE indique qu'elle votera contre cette proposition, estimant que le contexte actuel ne permet pas d'accepter une hausse de ladite contribution compte tenu des difficultés rencontrées par nos concitoyens.*

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (12 voix pour et 2 voix contre : Nadine LEGENDRE-2-) FIXE à 5,00 euros par habitant le montant de la contribution de base 2022 des Communautés de Communes membres.**

**3°) Informations sur la programmation d'actions nouvelles (Rapporteur : le Président) :**

- Le Président informe que le recrutement pour le poste de Chargé(e) de mission « Plan alimentaire territorial » a été effectué avec une prise de fonction à compter du 16 mars 2022. Au titre de l'exercice budgétaire 2022, il ajoute que les charges salariales sont prises en charge à 100 % par la DRAAF et le programme LEADER.
- Le Président informe que l'élaboration du jeu de société « BORDIER » du Pays Avallonnais a été lancée fin février dernier, précisant que toutes les communes ont été sollicitées pour proposer des sujets de question. Il indique que la commercialisation des 2 000 exemplaires commandés débutera en octobre prochain en expliquant il s'agit d'une opération financière équilibrée achat/revente.
- Compte tenu du départ imprévu et obligé de Monsieur Xavier COURTOIS en cours de séance, le Président propose d'ajourner la présentation de la proposition du prestataire LAOU. (cf. : document annexé au compte rendu)

**Le Comité Syndical du Pôle prend acte de toutes ces informations.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

- ANNÉE 2022 -

Simulation financière pour 40 audits & 20 projets de rénovation  
9 ménages "Très modeste", 4 ménages "Modeste" et 7 ménages non ANAH

Internalisation					
ETAPE	Coût total	participation %		participation €	
		Région	Pays Avallonnais	Région	Pays Avallonnais
- Etapes 1 et 1bis	- €			- €	- €
- Etape 2 Feuille de route financière	- €			- €	- €
- Etape 2 Audit énergétique	29 900,00 €	87,0%	13,0%	26 000,00 €	3 900,00 €
- Etapes 3 BBC Etape	8 500,00 €	65,0%	35,0%	5 525,00 €	2 975,00 €
- Etapes 3 BBC Global	31 000,00 €	65,7%	34,3%	20 375,00 €	10 625,00 €
- Etape 4	- €			- €	- €
<b>Total Prestations</b>	<b>69 400,00 €</b>	<b>74,8%</b>	<b>25,2%</b>	<b>51 900,00 €</b>	<b>17 500,00 €</b>
<b>2 Postes &amp; Communication</b>	<b>74 608,33 €</b>	<b>80,0%</b>	<b>20,0%</b>	<b>59 686,67 €</b>	<b>14 921,67 €</b>
<b>Total PRCA</b>	<b>144 008,33 €</b>	<b>77,5%</b>	<b>22,5%</b>	<b>111 586,67 €</b>	<b>32 421,67 €</b>
				<i>Part CCAVM</i>	<b>23 343,60 €</b>
				<i>Part CCS</i>	<b>9 078,07 €</b>

Externalisation					
ETAPE	Coût total	participation %		participation €	
		Région	Pays Avallonnais	Région	Pays Avallonnais
- Etapes 1 et 1bis	45 275,71 €	80,0%	20,0%	36 220,57 €	9 055,14 €
- Etape 2 Feuille de route financière	9 253,16 €	80,0%	20,0%	7 402,53 €	1 850,63 €
- Etape 2 Audit énergétique	29 900,00 €	87,0%	13,0%	26 000,00 €	3 900,00 €
- Etapes 3 BBC Etape	13 626,58 €	65,6%	34,4%	8 932,28 €	4 694,30 €
- Etapes 3 BBC Global	42 379,74 €	65,5%	34,5%	27 773,63 €	14 606,10 €
- Etape 4	6 506,32 €	66,5%	33,5%	4 326,70 €	2 179,62 €
<b>Total Prestations</b>	<b>146 941,50 €</b>	<b>75,3%</b>	<b>24,7%</b>	<b>110 655,71 €</b>	<b>36 285,80 €</b>
<b>Animateur &amp; Communication</b>	<b>43 300,00 €</b>	<b>80,0%</b>	<b>20,0%</b>	<b>34 640,00 €</b>	<b>8 660,00 €</b>
<b>Total PRCA</b>	<b>190 241,50 €</b>	<b>76,4%</b>	<b>23,6%</b>	<b>145 295,71 €</b>	<b>44 945,80 €</b>
<i>dont coût externalisation ADIL 89</i>	<i>67 541,50 €</i>			<i>Part CCAVM</i>	<b>32 360,97 €</b>
				<i>Part CCS</i>	<b>12 584,82 €</b>

NB : Conseiller : du 1er avril au 31 décembre  
 Animateur : du 1er juin au 31 décembre  
 Communication : du 1er février au 31 décembre

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL au 14 mars 2022**

Filières	Catégories	Cadres d'emploi	Grades	Postes	Durée hebdomadaire de service	Effectifs
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur territorial	Directeur	36 heures 30	1
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur territorial	Chargé de mission	36 heures 30	1
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur Territorial	Chargé de développement	36 heures 30	1
Administrative	C	Adjoint administratif	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Secrétaire-comptable	32 heures	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Cheffe de projet	36 heures 30	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Chargé de communication	36 heures 30	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur Habitat Energie	36 heures 30	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Accompagnateur Habitat Energie	36 heures 30	1

### Création d'une Maison des étudiants en santé

Montant total de l'opération HT : 1 131 108,87 euros

Montant TVA : 226 221,78 euros

Montant total de l'opération TTC : 1 357 330,65 euros

Situation au 3 mars 2022

Libellés		Coûts HT			TVA		Coûts Totaux TTC	Montants éligibles HT par financeur					
		Coûts initiaux	Avenants et/ou devis	Totaux	Taux	Montant		FEADER	Etat DETR	Etat DSIL	CRBFC	CD 89	
ATD89	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	14 600,00	5 075,00	19 675,00	20%	3 935,00	23 610,00						
Chamoin & Melsens	Maîtrise d'œuvre n° 1	60 362,25	- 14 316,74	46 045,51	20%	9 209,10	55 254,61						
Fébus	MOe - Fluides	13 500,00	980,17	14 480,17	20%	2 896,03	17 376,20	73 862,00	120 000,00	120 000,00			109 121,68
New Concept	Maîtrise d'œuvre n° 2	32 500,00	16 096,00	48 596,00	20%	9 719,20	58 315,20						
DEKRA	SPS	2 986,25	-	2 986,25	20%	597,25	3 583,50	6 456,00					6 456,25
DEKRA	CT	3 470,00	-	3 470,00	20%	694,00	4 164,00						
ABSCISSE	Diagnostics	801,67	-	801,67	20%	160,33	962,00						
GEOMEXPERT	Relevé topo	792,75	-	792,75	20%	158,55	951,30						
Contrôle conseil énergie	Test étanchéité air (x2)	1 550,00	-	1 550,00	20%	310,00	1 860,00						
DEMATIS	Annonces légales	490,00	-	490,00	20%	98,00	588,00						
Yonne Républicaine	Annonces légales	769,80	-	769,80	20%	153,96	923,76						
Ponzo	Lot 1 - Démolition, maçonnerie	266 636,03	45 288,19	311 924,22	20%	62 384,84	374 309,06						
Ponzo-Ludi	Lot 2 - Charpente	17 702,78	-	17 702,78	20%	3 540,56	21 243,34						
V. Robert	Lot 3 - Menuiserie extérieure bois	74 175,05	1 190,42	75 365,47	20%	15 073,09	90 438,56						
V. Robert	Lot 4 - Menuiserie intérieur, métallerie	70 658,15	16 593,20	87 251,35	20%	17 450,27	104 701,62						
Rousseau	Lot 5 - Plâtrerie	77 369,50	17 417,30	94 786,80	20%	18 957,36	113 744,16	871 256,00	730 000,00	730 000,00	871 256,00		856 635,60
Péchenot	Lot 6 - Peinture	31 376,00	-	31 376,00	20%	6 275,20	37 651,20						
David	Lot 7 - Revêtements de sols	29 273,50	1 210,65	30 484,15	20%	6 096,83	36 580,98						
CBE	Lot 8 - Electricité	48 585,00	7 154,51	55 739,51	20%	11 147,90	66 887,41						
LTM	Lot 9 - Plomberie, chauffage	152 005,32	-	152 005,32	20%	30 401,06	182 406,38						
BBSK	Lot 10 - Mobilier	103 943,62	-	103 943,62	20%	20 788,72	124 732,34						
Véolia	Compteur provisoire	3 173,27	-	3 173,27	20%	634,65	3 807,92						
Véolia	Branchements AEP / EU	20 097,44	-	20 097,44	20%	4 019,49	24 116,93						
Orange	Réseau cuivre	1 748,00	-	1 748,00	20%	349,60	2 097,60						
Orange	Raccordement Fibre	1 876,00	-	1 876,00	20%	375,20	2 251,20						
GRDF	Raccordement gaz	483,39	-	483,39	20%	96,68	580,07						
Enedis	Raccordement électricité	3 494,40	-	3 494,40	20%	698,88	4 193,28						
<b>TOTAUX</b>		<b>1 034 420,17</b>	<b>96 688,70</b>	<b>1 131 108,87</b>	<b>20%</b>	<b>226 221,78</b>	<b>1 357 330,65</b>	<b>951 574,00</b>	<b>850 000,00</b>	<b>850 000,00</b>	<b>871 256,00</b>		<b>972 213,53</b>

## Nature de l'opération : création d'une Maison des étudiants en santé

### Plan de financement prévisionnel

Financiers	Nature de la subvention	Nature opération	Coût Total HT	Base éligible par chaque financeur	% sur la base éligible retenue	Montants subventions	% sur la totalité de l'opération
État	DETR	Totalité de l'opération	1 131 109	850 000	11,764%	100 000	8,840%
État	DSIL	Totalité de l'opération	1 131 109	850 000	11,764%	100 000	8,840%
Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	Crédits régionaux	Totalité de l'opération	1 131 109	871 256	22,955%	200 000	17,680%
Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	Crédits Feader	Totalité de l'opération	1 131 109	951 574	36,800%	350 000	30,941%
Conseil Départemental de l'Yonne	Contractualisation avec les PETR/EPCI	Totalité de l'opération	1 131 109	972 214	15,428%	150 000	13,260%
<b>Taux des subventions/Totalité de l'opération</b> <b>Total des subventions</b>						900 000	79,561%
<b>Prêt classique réalisé</b>						150 000	13,260%
<b>Fonds propres ou prêt classique à réaliser</b>						81 174	7,179%
<b>Total HT</b>						<b>1 131 109</b>	100%
<b>TVA</b>						226 222	
<b>Total TTC</b>						<b>1 357 331</b>	

Avallon, le 4 mars 2022



# LAOU

---

Pays  
Avallonnais  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

FAIRE **RAYONNER** LE PETR PAYS  
AVALLONNAIS ET Y **INSTALLER**  
DES TALENTS.



# LES ENJEUX POUR LE PETR PAYS AVALONNAIS

- **Faire rayonner les atouts du PETR Pays Avallonnais** auprès des talents franciliens et des régions alentours.
- **Rendre le monde économique et les habitants fiers de leur territoire** et acteurs de sa promotion.
- **Faire s'installer des talents qui correspondent aux besoins du territoire.**

**Pays  
Avallonnais**  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

# LE SAVOIR FAIRE DE LAOU

- **Créer un flux de projets d'installation** (profils prioritaires et volume à déterminer)
- **Mettre à disposition un logiciel de gestion de l'attractivité**, pour accompagner l'installation des familles, en lien avec les partenaires locaux
- **1 événement pour présenter le territoire** aux talents
- **Des talents et leur famille** finalement installés dans le territoire, en capacité de devenir eux-mêmes ambassadeurs du territoire

**EXPERT  
DE L'ATTRACTIVITÉ  
DES TERRITOIRES**



# CRÉER UN FLUX DE PROJETS D'INSTALLATION

1. **TROUVER DES CANDIDATS**
2. **RÉCUPÉRER LES INFOS SUR LEUR PROJET**
3. **VOUS METTRE À DISPOSITION CES FICHES CONTACT**

- **Des professionnels de santé et de soin**
- **Des entrepreneurs**
- **Des salariés dont vos entreprises ont besoin**
- **Des télétravailleurs...**



# GÉRER CE FLUX

## MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL POUR VOUS AIDER À CIBLER ET ACCOMPAGNER LES CANDIDATS

Sont inclus dans l'accès au logiciel :

- **Création** de [Laou.fr/venez-vivre-en-nomterritoire.fr](https://laou.fr/venez-vivre-en-nomterritoire.fr)
- **Accès aux candidatures appelées et qualifiées par l'équipe Laou** (motivation, profession, besoin d'accompagnement)
- **Tri des profils par métier...alertes sur les profils prioritaires** qui correspondent aux offres d'emploi du territoire, base de données des CV



# WEEK-END D'ACCUEIL

---

## ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS DE PRÉSENTATION DU TERRITOIRE POUR LES TOPS PROFILS

- Inviter des “**tops profils**” sélectionnés parmi les candidats à venir passer un **week-end** dans le territoire avec encadrement des équipes de Laou et des partenaires du territoire
- **Se baser sur un événement existant et reconnu**
- Programme type :  
[https://docs.google.com/presentation/d/1r1AB\\_fJMe2b94yMYvp023CVyhVPCM7A5YIQsKJMVXXg/edit#slide=id.g103eab9826d\\_0\\_0](https://docs.google.com/presentation/d/1r1AB_fJMe2b94yMYvp023CVyhVPCM7A5YIQsKJMVXXg/edit#slide=id.g103eab9826d_0_0)



# EFFETS ATTENDUS DE NOTRE COLLABORATION

---

- **Un flux de projets qualifiés régulier à accompagner**
- **De nouveaux habitants installés**
- **Une stratégie d'attractivité** solide, pérenne et des acteurs locaux engagés
- **Un territoire connu, reconnu, suivi,** qui crée de l'engagement local et en exogène

# BUDGETS HT

---

- **2022 : Construction stratégie et lancement 45K**

- Réaliser un diagnostic de territoire pour déterminer les cibles adaptées **2K**
- Construction d'une identité et des outils de communication (site web, vidéo, bannières), pour renforcer l'identité, mieux engager l'écosystème local et améliorer l'image du territoire. **13K**
- Créer une page web dédiée aux inscriptions talents aux futurs événements via Laou **8K**
- Diffuser une campagne web et média pour générer des inscriptions : : entre 100 et 250 inscrits en 2022 **12K**
- Organiser un 1er événement de promotion dans le PETR Pays Avallonnais : Inviter des "tops profils" à venir passer un week-end dans le PETR Pays Avallonnais avec encadrement des équipes de Laou et d'élus de le PETR Pays Avallonnais **6K**
- Fédérer les acteurs autour de l'accompagnement à l'installation, notamment en mettant à disposition un logiciel de suivi des projets d'installation **4K**

# LAOU, LEADER DE LA MOBILITÉ

Laou séduit les talents en mobilité et les oriente vers vous

- **+ 16 500 talents** accompagnés dans leur mobilité via notre site et par téléphone
- **Cadres, professions médicales, techniciens, entrepreneurs, professions médicales**, nous savons cibler sur les réseaux sociaux, médias ou via de l'emailing les talents que vous souhaitez attirer.
- **Laou, lauréat du prix Territoria 2021** pour la campagne “Venez vivre à Laon”



# RÉFÉRENCES

- **12 campagnes d'attractivités** réalisées pour des EPCI ou Départements en 3 ans
- **Des clients qui nous renouvellent leur confiance** pour leur attractivité d'année en année



# Référence 1 : CORRÈZE

Décembre 2020 - février 2021

- **+9M de personnes** ont entendu parler de la campagne
- **1300 contacts inscrits sur le site web** créé par Laou grâce aux campagnes digitales et médias : [venezvivreencorreze.fr](https://venezvivreencorreze.fr)
- **650 personnes appelées par l'équipe Laou** avec un projet à CT
- **250 projets d'installations** sérieux
- **55 talents et leur famille installés au bout de 6 mois, d'autres en cours**
- **2 télés nationales :**  
JT (TF1), Télématin (France 2) ont suivi **le week-end d'accueil organisé par l'équipe de Laou en février 2021**



# Référence 2 : HAUTE-MARNE

Juin - Octobre 2021

- **+6M de personnes** ont entendu parler de la campagne / vu la vidéo
- **533 personnes inscrites sur le site web** créé par Laou grâce aux campagnes digitales et médias
- **460 personnes appelées par l'équipe Laou** avec un projet à CT
- **297 projets d'installations** sérieux
- **Déjà 11 talents et leur famille en cours d'installation en 1 mois (prévision 50 familles installées en 1 an)**
- **1 télévision nationale :**  
M6 et la TV locale ont suivi **le week-end d'accueil organisé par l'équipe de Laou en octobre 2021**



# ILS PARLENT DE NOUS

- **Des médias nationaux ou spécialisés** suivent chacune de nos campagnes d'attractivité
- Nous avons l'habitude de gérer des tournages et des demandes précises de journalistes

france•3



france•2



CentreFrance



l'express

LE FIGARO

Le Parisien

LesEchos



franceinfo:

# L'ÉQUIPE LAOU



**Aurore Thibaud**  
Présidente & Fondatrice

Spécialiste des stratégies de marketing territorial  
Coordinatrice des campagnes d'attractivité



**Charlotte Drault**  
Directrice opérationnelle

Spécialiste du marketing territorial  
Gestion opérationnelle des campagnes



**Karla Rousselet**  
Responsable de l'accompagnement des talents



**Perrine Bailly**  
Co-fondatrice - Responsable des sites web et parcours utilisateurs



**Thiébaud Leborgne**  
Lead développeur



**Marine Duqueyroi**  
Responsable marketing & diffusion des campagnes

## Remarque :

Plus de 15 personnes travaillent au succès de vos campagnes au sein de Laou ou via des prestataires spécialisés.



# LAOU

---

Contact: Charlotte Drault, 06-68-58-04-07,  
*charlotte@laou.fr*